

soient relégués au dernier plan, j'estime que nous en avons encore trop dans le pays. Il est vrai qu'ils sont au dernier plan, mais ils sont encore parmi nous et guident encore la politique fiscale du Gouvernement actuel comme ils ont guidé celle des gouvernements qui se sont succédé depuis quarante ans.

On donne beaucoup d'importance au fait que l'on a enlevé la surtaxe de 7½ p. 100 imposée en 1915. On insiste aussi énormément sur le fait que l'on a accordé tout ce que prévoyait la convention réciprocaire de 1911; mais on ne dit rien des droits de 30 et 35 p. 100 qui existent encore sur certains articles nécessaires à l'existence. On n'en dit rien si ce n'est la promesse annuelle de révision du tarif. Encore que l'on nous annonce que cette révision sera faite dans le sens d'une protection modérée, rien n'indique qu'elle comportera une réduction quelconque des droits actuels, si toutefois elle est jamais effectuée.

Mais que devons-nous comprendre par "protection modérée"? L'expression a été souvent répétée par les ministres et leurs partisans. C'est une expression très peu définie, destinée à calmer les craintes du consommateur au sujet des nouvelles charges dont on pourra grever les articles qui lui sont nécessaires. On le réconforte en lui disant que ces charges seront légères. D'autre part il faut informer les intérêts protégés qu'ils ne seront pas oubliés et qu'on leur accordera une protection modérée, autrement dit la protection "que nous avons eue depuis 1867", et qui varie de 15 à 50 p. 100.

Il n'y a pas longtemps que l'on appelait notre tarif tel qu'il existe actuellement un tarif très élevé et de haute protection. Nos industries étaient naissantes. A ce propos il est bon de noter qu'une industrie qui est restée dans la catégorie des "poupons" pendant quarante ans et ne peut pas encore se soutenir, a vraiment besoin d'être nourrie avec autre chose que de la "bouillie". Ces industries considéraient la protection qu'on leur accordait alors comme une haute protection; c'est ainsi que l'appelaient les hommes politiques et le public. Maintenant qu'elle sont devenues grandes et prospères, ce n'est plus qu'une dose modérée, et l'on nous donne à entendre que le Gouvernement va adopter, à l'avenir, la même politique de protection qu'il a suivie dans le passé.

Eh bien, il est bon que la question se présente franchement à nous. La Chambre a le droit de savoir et l'on devrait dire franchement au public quelle est cette question qui devra être décidée par la nation dans un avenir rapproché.

[M. Kennedy.]

Il s'agit de choisir entre le maintien de la politique de protection, "modérée" ou "élevée", et l'abaissement du tarif jusqu'au point où l'on pourra dire que l'élément protectionniste en a été éliminé, et que le tarif n'a pour objet que le prélèvement du revenu.

Au dire du ministre de la Marine, la question est fort claire: une protection modérée ou le libre-échange. Si, par libre-échange, il entend la suppression complète de tous les droits, de manière qu'aucun revenu ne soit retiré de cette source, il se trompe fort en exposant la question. Le problème de l'avenir sera de choisir entre un tarif propre à fournir un revenu sans entraver le commerce et un tarif de nature à protéger nos gigantesques industries naissantes et à leur permettre de continuer à s'engraisser et à prospérer aux dépens du peuple canadien. La protection sera le mot d'ordre de la présente administration; appelez-la modérée, si vous voulez, ce qui veut dire aussi grande qu'on pourra l'établir et la faire supporter par une population tolérante et qui souffre depuis longtemps.

Tel est, si je comprends bien, le problème que le peuple canadien a à résoudre en ce moment. Il ne s'agit pas, comme la droite voudrait nous le faire croire, du choix entre un tarif modéré et l'absence de tout tarif. Je m'étonne quelque peu de voir la modération qu'apportent maintenant certains députés dans leur profession de foi au tarif. A n'en plus douter, ils ont examiné l'horizon et constaté qu'il existe dans le pays un fort courant d'opinion en faveur de droits de douane moins élevés. Cela peut expliquer pourquoi ils se nuisent les uns aux autres dans leur empressement à nous faire comprendre qu'un tarif modéré est tout ce qu'ils réclament maintenant, ou tout ce qu'ils ont réclamé ou réclameront jamais. Ils semblent vraiment très modérés en tout, sauf dans leurs vitupérations contre les cultivateurs et les ouvriers du pays. L'intention de ceux qui voulaient obtenir des faveurs grâce au tarif a toujours été de voiler et de dénaturer la question. Cette pratique a constamment été observée dans le passé, et dans le présent débat nous voyons le commencement d'une manœuvre du même genre; pourtant, si la question doit être tranchée un jour, il ne sert de rien de l'éluider. Nous devons l'affronter carrément et la résoudre à la lumière des circonstances présentes.

Plusieurs députés ont erré dans toute l'Europe et toute l'Amérique pour trouver des faits, des chiffres et des situations à l'appui de leur thèse. Cela peut être très